



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLET**

**AVIS PUBLIC
AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLET**

DEMANDE DE DÉMOLITION

Conformément au *Code municipal du Québec* (RLRQ c. C-27.1), un avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Clet,

QU'il y aura rencontre du comité de démolition mardi 26 mai 2026 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 4, rue du Moulin à Saint-Clet;

QU'au cours de cette séance, le comité se prononcera sur la demande de démolition suivante :

1. **Immeuble visé : Lot 2 396 812, connu sous l'adresse 216 rue Felix**

Toute personne désirant s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité.

DONNÉ à Saint-Clet,
Ce 20^e jour de mai 2026

Nathalie Pharand
Directrice générale et greffière-trésorière